



*Caisse de prévoyance professionnelle
en faveur des travailleurs et employeurs
du commerce de détail du canton du
Valais*

20
25

Rapport de gestion

CAPUVA

Place de la Gare 2 – 1950 Sion

www.fer-valais.ch – institutions@fer-valais.ch

Table des matières

Chiffres clés	1
Préambule	2
Evolution de la prévoyance	3
2025 marque un tournant symbolique pour le 2e pilier	3
Les lignes directrices d'AVS 2030 sont fixées	3
Rétrospective des marchés	6
Investissement responsable	7
Taux d'intérêt	11
Taux d'intérêt technique et tables actuarielles	11
Taux de conversion	11
Rapport annuel 2025	12
Affiliés	12
Assurés et bénéficiaires de rentes	13
Comptes annuels 2025	16
Cotisations	17
Engagements actuariels	17
Situation financière - Degré de couverture	20
Placements et performance	21
Frais de gestion de la fortune	23
Frais d'administration	23
Exercice des droits de vote	24
Bilan résumé	25
Compte d'exploitation résumé	26
Conclusions	27
Organisation	28

Chiffres clés

	2025	2024	2023
Nombre d'assurés actifs	1'952	1'962	1'950
Nombre de bénéficiaires de rentes	225	207	193
Nombre d'employeurs affiliés	913	906	893
Total de l'actif (en millions de CHF)	176.8	164.4	151.3
Performance nette (en %)	5.53	8.01	5.24
Degré de couverture légal (en %)	121.5	118.2	112.3
Frais d'administration par assuré (en CHF)	250.75	249.65	255.55
Taux d'intérêt octroyé sur les comptes individuels (en %)	3.00	3.00	1.00

Des chiffres-clés 2025 réjouissants marqués par :

- une progression modérée du nombre de bénéficiaires de rentes,
- une légère progression du nombre d'employeurs affiliés,
- une performance nette de plus de 5 %,
- une réserve de fluctuation entièrement constituée et des fonds libres,
- une augmentation du degré de couverture.

Préambule

Chères assurées, Chers assurés,
Mesdames, Messieurs,

*40^{ème} anniversaire
de l'entrée en
vigueur de la LPP*

Depuis 1985, le deuxième pilier s'est imposé comme un élément essentiel du système suisse de sécurité sociale, contribuant à assurer à des millions d'assurés le maintien de leur niveau de vie après la retraite.

Ce 40^{ème} anniversaire a été l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de rappeler la solidité d'un système qui a su évoluer au fil des décennies. Il a également mis en évidence la nécessité de poursuivre son adaptation afin de répondre aux profondes transformations économiques, sociales et démographiques intervenues ces dernières années. Le rejet de la réforme LPP 21 en septembre 2024 a notamment illustré la complexité des évolutions attendues, alors même que les défis auxquels la prévoyance professionnelle est confrontée demeurent nombreux.

La prévoyance professionnelle devra ainsi poursuivre son évolution au cours des prochaines années afin de garantir durablement l'équilibre entre les générations, la sécurité des prestations et la pérennité financière du système.

Au cours de l'exercice 2025 et durant les premiers mois de 2026, les institutions de prévoyance ont évolué dans un environnement marqué par des incertitudes géopolitiques persistantes, des marchés financiers parfois volatils et une conjoncture économique contrastée.

Dans ce contexte, les caisses de pension sont appelées à maintenir un équilibre durable entre sécurité des prestations, équité entre les générations et performance des placements. Elles doivent également répondre à des exigences croissantes en matière de gouvernance, de transparence et de gestion responsable.

Grâce à une situation financière solide, à une politique de placement prudente et à une gouvernance efficace, nous continuons à garantir la protection des intérêts de nos assurés tout en préparant l'avenir avec confiance.

Ce rapport de gestion retrace les principaux événements de l'exercice 2025, présente les résultats obtenus ainsi que les actions entreprises pour assurer la pérennité de notre Institution. Il témoigne de notre volonté constante d'offrir à nos assurés des prestations fiables et durables dans un environnement en perpétuelle évolution.

Evolution de la prévoyance

2025 marque un tournant symbolique pour le 2e pilier

L'année 2025 constitue une date hautement symbolique pour la prévoyance professionnelle suisse : [la LPP](#) (Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), [entrée en vigueur le 1er janvier 1985, a célébré ses 40 ans.](#)

Mais cet anniversaire ne représente pas uniquement une commémoration historique. Il marque surtout la première génération complète de cotisants ayant pu épargner pendant toute la durée maximale prévue par la loi : de 25 à 65 ans, soit 40 années de prévoyance.

Les lignes directrices d'AVS 2030 sont fixées

« le Conseil fédéral a fixé les grandes orientations de la réforme AVS 2030 »

Le 26 novembre 2025, le Conseil fédéral a fixé les grandes orientations de la réforme AVS 2030, destinée à assurer la [stabilité financière de l'AVS pour la période 2030–2040](#) et à adapter le système à l'évolution démographique et du marché du travail.

Cette réforme intervient dans un contexte marqué par :

- le vieillissement rapide de la population,
- l'arrivée à la retraite de la génération des baby-boomers,
- la mise en œuvre de la 13^{ème} rente AVS,
- la pression croissante sur le financement du système.

Le Conseil fédéral poursuit trois objectifs principaux :

- stabiliser financièrement l'AVS,
- renforcer l'équité des cotisations,
- encourager la poursuite de l'activité professionnelle après 65 ans.

L'un des éléments politiques majeurs est la décision de renoncer à relever l'âge de référence. Le Conseil fédéral estime qu'il faut privilégier des mesures incitatives plutôt qu'un relèvement automatique de l'âge de la retraite.

Le 20 mai 2026, AVS 2030 entre en consultation

Le projet prévoit notamment

- une hausse de la franchise de cotisation après l'âge de référence à 22'680 francs en lieu et place de 16'800 francs,
- la possibilité d'améliorer la rente après 70 ans,
- un ajournement au-delà de 70 ans,
- des cotisations AVS prélevées sur les indemnités journalières maladie et accident,
- un alignement du taux des indépendants à hauts revenus sur celui des salariés,
- le traitement des dividendes excessifs comme salaire soumis à cotisations et
- envisage un mécanisme d'intervention automatique si le fonds AVS descend durablement sous les 90 % des dépenses annuelles.

Effet direct sur la prévoyance professionnelle

La réforme AVS 2030, mise en consultation par le Conseil fédéral, ne transforme pas uniquement l'AVS. Elle entraîne aussi **plusieurs conséquences directes sur la prévoyance professionnelle** (2^{ème} pilier/LPP).

L'objectif du Conseil fédéral est double :

- harmoniser davantage les règles entre AVS et LPP ;
- encourager le maintien en emploi plus longtemps afin de renforcer le financement global de la prévoyance vieillesse.

La mesure la plus importante concerne la retraite anticipée dans le 2^{ème} pilier. Aujourd'hui, de nombreuses caisses permettent un départ dès 58 ans. **AVS 2030 prévoit un relèvement progressif de 58 à 63 ans**. Des exceptions resteront possibles en cas de restructurations d'entreprises, de conventions collectives ou professions pénibles. Mais l'âge minimal ne pourra plus descendre sous les 60 ans.

Une autre interaction importante concerne la coordination AVS-LPP.

En septembre 2025, le Conseil fédéral a déjà annoncé une adaptation de l'OPP2 afin que la future 13^{ème} rente AVS ne réduise pas certaines prestations des caisses de pension et ne fasse pas dépasser artificiellement le plafond des 85 % du dernier salaire AVS.

Si le versement de cette 13^{ème} rente en décembre 2026 constitue une avancée importante pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse, les discussions sont toujours en cours concernant son financement. Cette situation rappelle la nécessité de préserver durablement l'équilibre financier de notre système de prévoyance.

En conclusion, la réforme marque un changement profond de philosophie :

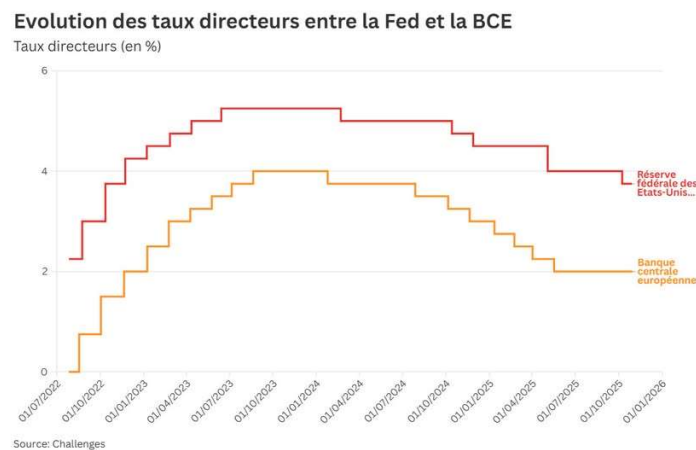
« la prévoyance suisse évolue progressivement d'un modèle de retraite "fixe" vers un modèle de retraite "flexible et prolongée" »

« L'année 2025 a été marquée par une évolution globalement positive des marchés financiers »

Rétrospective des marchés

L'année 2025 a été marquée par une évolution globalement positive des marchés financiers, malgré un contexte économique et géopolitique encore incertain. Les grandes places boursières ont enregistré de bonnes performances, soutenues principalement par le secteur technologique et l'essor de l'intelligence artificielle.

Parallèlement, la baisse progressive de l'inflation a permis aux banques centrales d'amorcer un assouplissement monétaire. La Réserve fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) ont commencé à réduire leurs taux directeurs, favorisant une amélioration des conditions de financement et un retour d'intérêt pour les obligations.



Cependant, l'année 2025 a également été marquée par plusieurs épisodes de forte volatilité liés aux tensions géopolitiques et commerciales internationales.

Les conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient ont continué d'alimenter l'incertitude sur les marchés, notamment en matière d'énergie et de sécurité mondiale. Dans le même temps, les décisions du président américain Donald Trump de renforcer les taxes douanières sur de nombreux produits importés ont fortement perturbé les marchés financiers. L'annonce de nouvelles barrières commerciales, en particulier vis-à-vis de la Chine mais également envers plusieurs partenaires commerciaux des États-Unis, a ravivé les craintes d'une guerre commerciale mondiale et d'un ralentissement du commerce international.

Les perspectives financières pour 2026 ont été sensiblement modifiées par l'escalade du conflit impliquant l'Iran, Israël et les États-Unis. Cette crise géopolitique a ravivé les inquiétudes liées à l'énergie, à l'inflation et à la croissance mondiale. Les marchés financiers sont devenus plus volatils, notamment en raison des craintes portant sur le détroit d'Ormuz, par lequel transite près de 20 % du pétrole mondial.

La principale conséquence économique concerne la hausse des prix de l'énergie. Le pétrole a fortement progressé durant les phases d'escalade militaire, alimentant les pressions inflationnistes et réduisant les perspectives de baisse des taux par les banques centrales.

Malgré ces tensions, les marchés conservent une certaine résilience. Historiquement, [les crises géopolitiques provoquent surtout des corrections temporaires](#), les performances à long terme restant principalement déterminées par la croissance économique, les politiques monétaires et les bénéfices des entreprises.

Dans un environnement marqué par l'incertitude géopolitique, [la discipline et la vision à long terme demeurent les principaux facteurs de stabilité pour les investisseurs](#).

Investissement responsable

Consciente de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel, la Caisse gère ses avoirs dans l'intérêt de ses affiliés, en visant à atteindre les objectifs de prévoyance à long terme. Elle s'engage à garantir la sécurité des fonds qui lui sont confiés, à rechercher un rendement optimal et raisonnable, à répartir les risques de manière appropriée entre les différentes catégories d'actifs, tout en veillant à minimiser les coûts de gestion.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation ainsi que les mandataires s'assurent de privilégier des placements de qualité financière élevée, tout en accordant une attention particulière aux enjeux liés au développement durable.

- *Rating de durabilité*

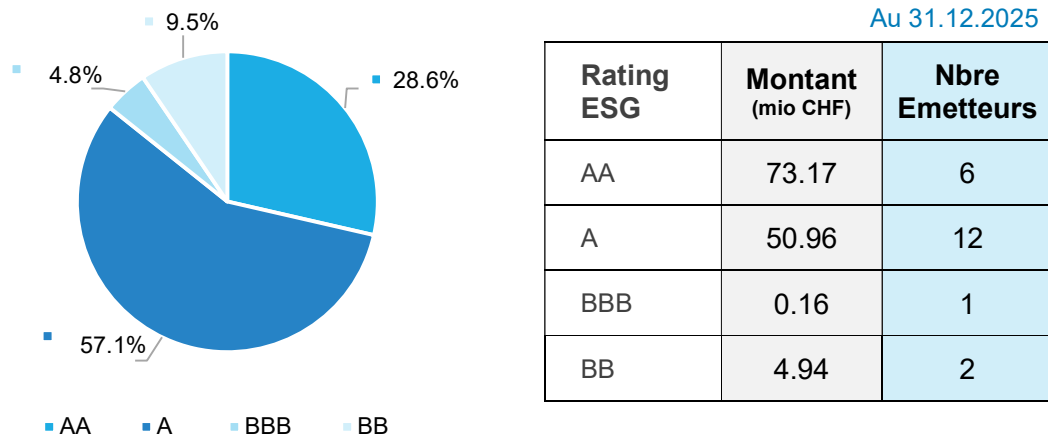
Le portefeuille agrégé affiche une bonne qualité globale selon les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Les placements de la Caisse sont évalués au rating « AA ».

Notation ESG moyenne de notre portefeuille



Le graphique ci-dessous illustre la répartition des émetteurs détenus en actions, en obligations d'entreprises et gouvernementales et sur les marchés monétaires selon les ratings ESG. Le tableau associé présente la fortune investie selon chaque rating et le nombre d'émetteurs associés à chacun des ratings. Cette analyse permet d'évaluer la qualité ESG (environnement, social et de gouvernance) des émetteurs dans lesquels la CAPUVA a investi.

Répartition de la fortune par rating ESG



- *Secteurs sensibles*

Il y a lieu de rappeler comme l'année dernière que nos mandataires appliquent des critères d'exclusion se basant sur l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables (ASIR). Ces critères d'exclusion concernent principalement les fabricants d'armes prohibées (par exemple, mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes nucléaires ne relevant pas du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires).

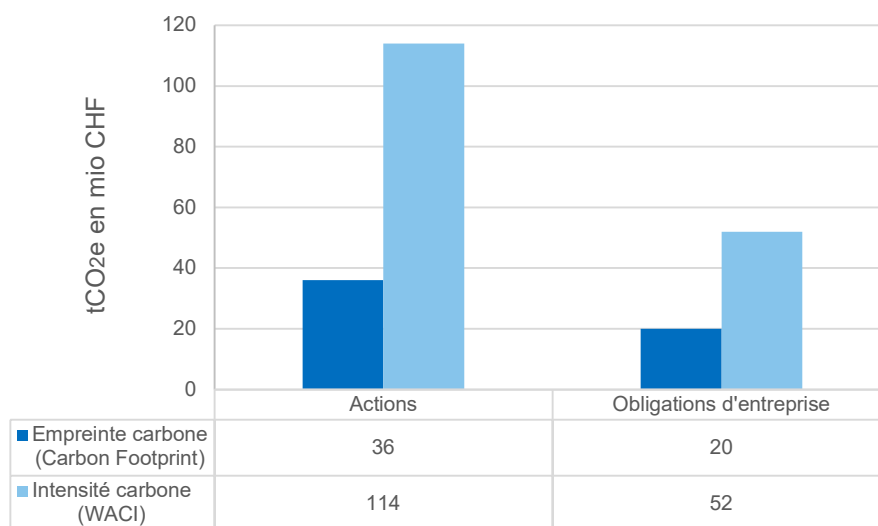
Toutefois, certains fonds de placement sont exposés aux activités commerciales tels que l'alcool, l'énergie nucléaire, le tabac, charbon thermique, etc...

Aucune entreprise n'est impliquée dans des controverses importantes.

- *Intensité et empreinte carbone*

Le portefeuille actions affiche une empreinte carbone financée relativement faible (36 tCO₂e), mais une intensité carbone pondérée (WACI) de 114. Cette situation suggère que les émissions absolues attribuables au portefeuille restent limitées, tandis que certaines entreprises détenues présentent encore une intensité carbone significative par rapport à leur activité économique.

Intensité et empreinte carbone



Indicateur	Ce qu'il mesure	Unité
Carbon Footprint	Les émissions de CO ₂ attribuables à notre portefeuille en valeur absolue	tCO ₂ e / million CHF (ou EUR/USD) investi
WACI	L'intensité carbone moyenne des entreprises détenues, pondérée par leur poids dans le portefeuille	tCO ₂ e / million de chiffre d'affaires

Pour terminer, il y a lieu de rappeler que CAPUVA est membre d’Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) depuis plusieurs années et également d’Ethos Engagement Pool International (EEP International) depuis 2022.

En 2025, Ethos a poursuivi son engagement actionnarial en faveur d’une gouvernance responsable et d’une gestion durable des entreprises. Ses actions ont principalement porté sur les enjeux climatiques, la biodiversité, les droits humains, la diversité, les politiques de rémunération ainsi que la transparence des pratiques ESG.

Par le dialogue avec les entreprises et ses interventions lors des assemblées générales, Ethos a continué à promouvoir une création de valeur durable dans l’intérêt des investisseurs institutionnels et des assurés.

Les premiers mois de 2026 démontrent que ces enjeux demeurent pleinement d’actualité.

Les incertitudes économiques et géopolitiques persistantes, les défis liés à la transition énergétique ainsi que l’évolution des attentes réglementaires et sociétales renforcent la nécessité d’un dialogue constructif avec les entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

En sa qualité de membre, CAPUVA soutient les différentes initiatives, résolutions et campagnes d’engagement menées par la Fondation Ethos, en Suisse comme à l’international, dans le but de promouvoir une gestion responsable des entreprises et de contribuer à la préservation durable des intérêts de ses assurés.

« une rémunération des capitaux d'épargne au taux de 3 % »

Taux d'intérêt

Le Conseil fédéral a décidé de relever le taux d'intérêt minimal applicable à la prévoyance professionnelle, passant de 1,00 % à 1,25 % à compter du 1er janvier 2025. Ce taux a été maintenu pour l'année 2026.

Compte tenu des résultats des marchés financiers en 2025 et de la situation de la Caisse en fin d'année 2025, le Conseil de fondation a décidé de rétribuer les capitaux d'épargne des assurés actifs et les comptes de libre passage au taux de **3 %** comme en 2024.

Dès lors, nos assurés bénéficient d'un intérêt supplémentaire de 1.75 % par rapport au minimum légal.

« un taux d'intérêt technique à 1.75 % et des tables actuarielles LPP 2020 »

Taux d'intérêt technique et tables actuarielles

Sur la base de la dernière expertise actuarielle réalisée en octobre 2025 sur les comptes au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt technique a été maintenu à **1.75 %** au boucllement 2025. Les tables actuarielles LPP 2020 (P2020) sont utilisées pour déterminer les réserves mathématiques.

Taux de conversion

Le taux de conversion actuellement appliqué par la Caisse est le taux de conversion légal, figurant à l'article 14 al. 2 de la LPP.

Les taux de conversion réglementaires sont supérieurs aux taux de conversion actuariels issus de l'application des bases techniques de la Caisse. Ainsi, au moment du passage du statut d'actif à celui de retraité et de la transformation de l'avoir accumulé en rentes, la Caisse réalise une perte technique.

« un taux de conversion maintenu à 6.8 % à l'âge de référence »

En appliquant un plan correspondant au minimum LPP, qui concerne environ 86 % de l'effectif total, les taux de conversion sont maintenus au niveau de ceux de la LPP, soit actuellement **6.8 %** à l'âge de référence, même si des pertes sur retraites sont constatées.

Rapport annuel 2025

Affiliés

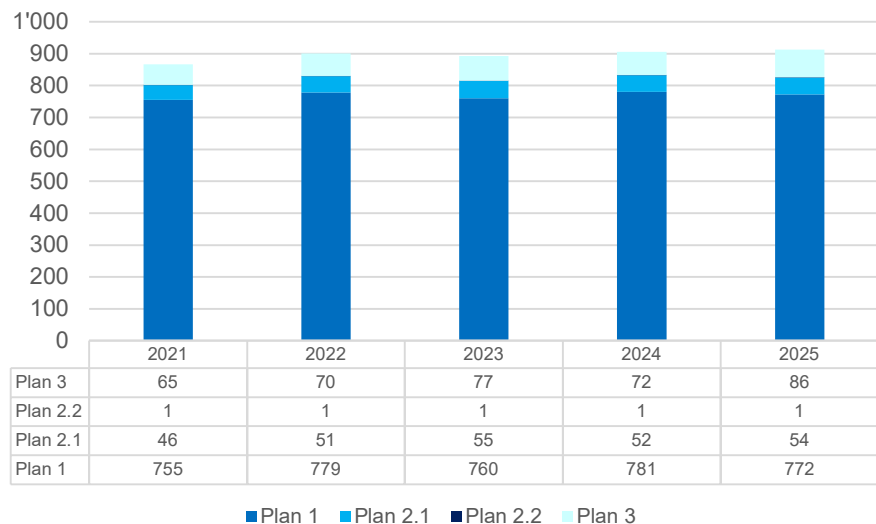
« le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à 913 à la fin de l'exercice 2025 »

A la fin de l'exercice 2025, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à **913** contre 906 l'année dernière. Les nouvelles affiliations au nombre de 68 et les radiations de 61 unités provoquent une augmentation de 7 membres.

Ils sont répartis dans les différents plans offerts par votre Caisse de prévoyance CAPUVA, soit

- Plan 1 « minimum LPP »
- Plan 2.1 « déplafonné »
- Plan 2.2 « déplanché »
- Plan 3 « élargi »

Répartition des affiliés par plan de prévoyance



Assurés et bénéficiaires de rentes

« le nombre des assurés actifs s'élève au 31 décembre 2025 à 1'952 »

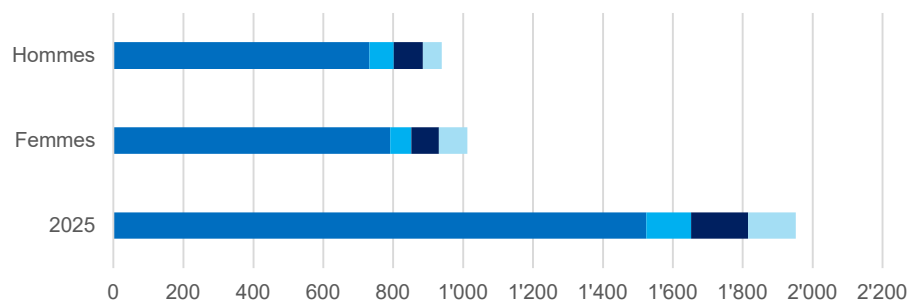
Le nombre des assurés actifs est passé de 1'962 au 31 décembre 2024 à **1'952** au 31 décembre 2025. Un effectif en légère diminution par rapport à l'année dernière.

	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Hommes	939	966	953
Femmes	1'013	996	997
Total	1'952	1'962	1'950

Ces assurés sont répartis dans plusieurs plans d'assurances conformément à la répartition figurant en page 12.

Le graphique suivant illustre l'importance relative de chacun des plans considérés en termes d'effectifs.

Répartition des actifs par sexe et par plan de prévoyance



	2025	Femmes	Hommes
Plan 1	1'524	792	732
Plan 2	129	60	69
Plan 3	163	79	84
Cptes LP	136	82	54

■ Plan 1 ■ Plan 2 ■ Plan 3 ■ Cptes LP

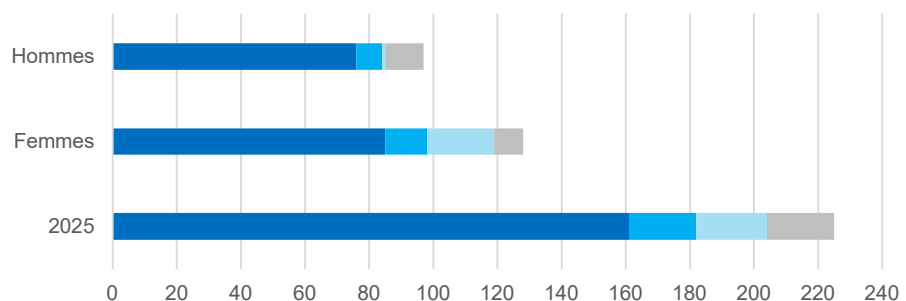
Quant à l'effectif des bénéficiaires de rentes, il est réparti comme suit :

« 225 personnes bénéficient d'une prestation de CAPUVA »

	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Retraités	161	148	136
Enfants de retraités	6	6	4
Invalides	21	21	22
Enfants d'invalides	11	11	9
Conjoints survivants	22	21	22
Orphelins	4	0	0
Total	225	207	193

225 personnes bénéficient d'une prestation de CAPUVA. Sur la base des données ci-dessus, nous constatons une progression de 8.6 % du nombre de personnes bénéficiant d'une prestation.

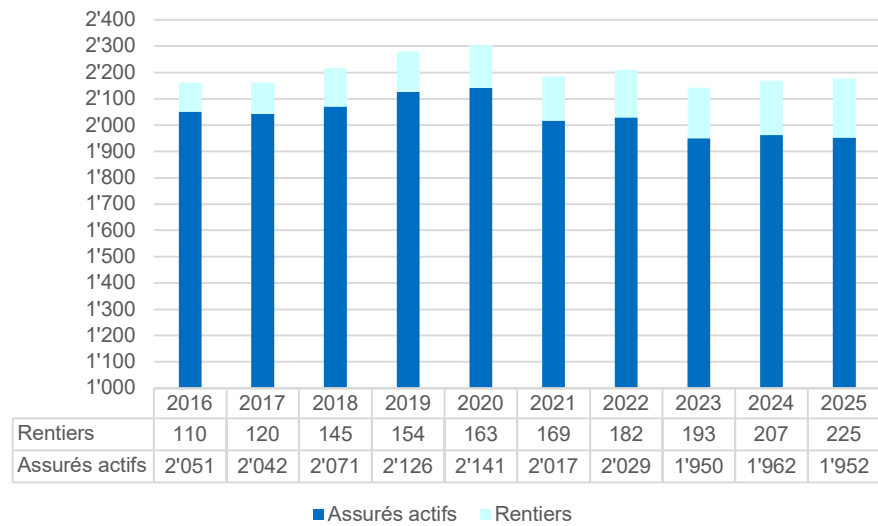
Répartition des bénéficiaires de rentes par sexe et par genre



	2025	Femmes	Hommes
Retraités	161	85	76
Invalides	21	13	8
Survivants	22	21	1
Enfants	21	9	12

■ Retraités ■ Invalides ■ Survivants ■ Enfants

Evolution des effectifs des assurés et rentiers



« un peu moins
de 10 assurés
actifs pour
1 rentier »

Le rapport démographique, défini par le nombre d'assurés actifs divisé par le nombre de bénéficiaires de rentes (sans les rentes pour enfants), a une tendance baissière et se situe à un peu moins de 10 assurés actifs pour 1 rentier.

La dégradation du rapport démographique provient principalement de l'augmentation du nombre de pensionnés. Celui-ci demeure toutefois très favorable, tant en termes de nombre que d'engagements.

Comptes annuels 2025

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CAPUVA sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

La présentation des comptes des institutions de prévoyance se fait au moyen du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Au bilan, l'évaluation se fait aux valeurs réelles.

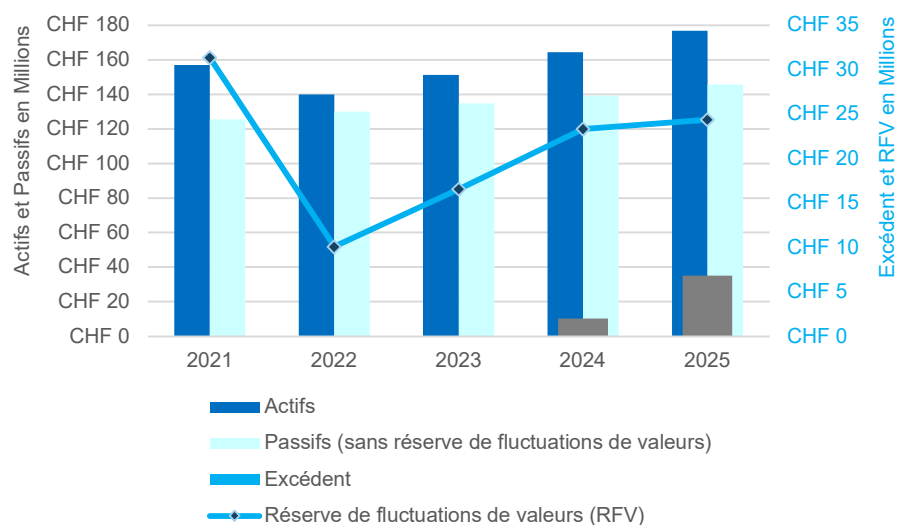
Des réserves de fluctuation de valeurs sont constituées afin de compenser les variations sur les marchés des capitaux. Celles-ci sont entièrement constituées à la fin de l'année 2025, représentant CHF 24'367'376.00. Le montant des réserves dépend du degré de risque, de la stratégie de placement choisie et de la capacité de risque de l'Institution de prévoyance.

« le total du bilan a progressé de CHF 12.3 mio pour atteindre CHF 176.8 mio à fin 2025 »

Il est à relever qu'au 31 décembre 2025, les comptes font apparaître un **excédent technique** de CHF 6'807'932.74.

Le total du bilan a progressé de CHF 12.3 mio pour atteindre CHF 176.8 mio à fin 2025.

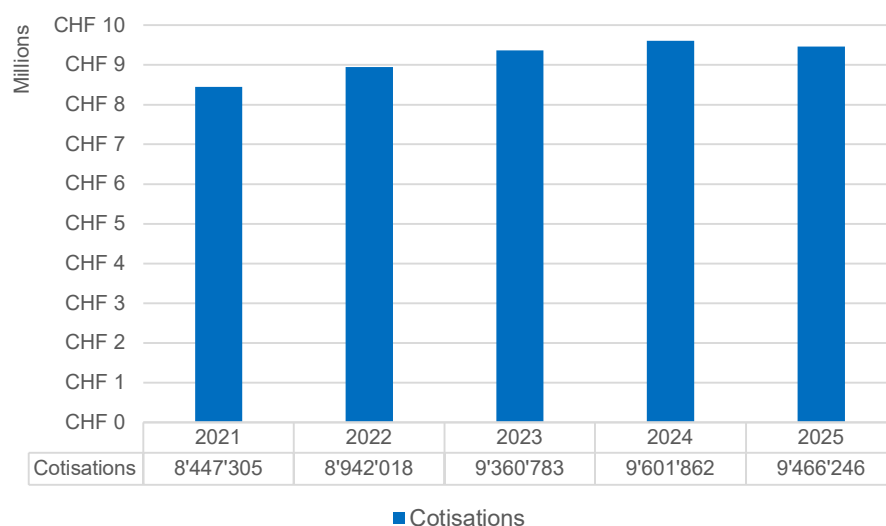
Evolution de l'actif, passif et réserve de fluctuations de valeurs



Cotisations

Les cotisations de l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 9'466'246.45, soit une diminution de 1.5 %.

Evolution des cotisations facturées



Engagements actuariels

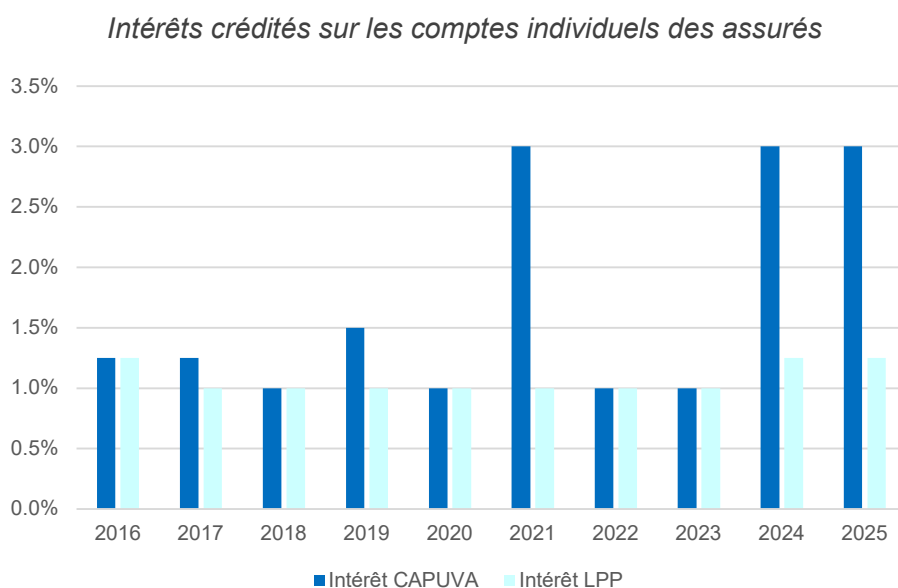
Capitaux de prévoyance

- *Assurés actifs*

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs, y compris les comptes de libre passage, s'élèvent respectivement à CHF 100'645'909.85 au 31 décembre 2025 contre CHF 96'551'502.35 au 31 décembre 2024, soit une progression de 4.2 %. Il est à relever également que cette somme dépasse la première fois les CHF 100 mio.

« les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 3.00 % en 2025, soit 1.75 % de plus que le taux minimum »

En 2025, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de **3.00 %**, soit 1.75 % de plus que le taux minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.



- **Bénéficiaires de rentes**

Le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse est de **1.75 %** au 31 décembre 2025. Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques) se composent comme suit :

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Capitaux de prévoyance des retraités	29'103'944	27'689'536	25'623'065
Capitaux de prévoyance des invalides	2'308'525	2'243'715	2'034'785
Capitaux des conjoints survivants	3'618'736	3'577'847	4'020'480
Capitaux de prévoyance des enfants et orphelins	157'856	180'614	141'346
Total	35'189'061	33'691'172	31'819'676

Provisions techniques

« les provisions techniques s'élèvent à CHF 8.176 mio »

Les provisions techniques s'élèvent à CHF 8'176'000.00 au 31 décembre 2025, en augmentation de CHF 591'000.00.

Elles se composent comme suit :

- *Provision de longévité*

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer les coûts de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle correspond à 0.5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'édition des bases techniques. Au 31 décembre 2025, le montant de la provision représente 2.5 % des capitaux de prévoyance susmentionnés, l'année d'édition appliquée étant 2020. Cette provision s'élève à CHF 876'000.00, en augmentation de CHF 206'000.00 par rapport à l'année dernière ;

- *Provision pour maintien du taux de conversion*

Cette provision permet de couvrir, pour les assurés à moins de 5 ans de la retraite, le coût de la mise à la retraite engendré par le maintien du taux de conversion au niveau des taux LPP. Compte tenu de l'effectif à fin 2025, d'une hypothèse de prise en capital de 40 % et des bases techniques appliquées, cette provision a dû être augmentée de CHF 375'000.00 en 2025 pour s'élever à CHF 6'075'000.00 dans les comptes à fin 2025 ;

- *Provision de fluctuation des risques*

La Caisse est au bénéfice d'un contrat de réassurance congruent la liant à la Bâloise dès le 1^{er} janvier 2022. Compte tenu du contrat en vigueur, l'objectif de la provision pour fluctuation des risques est nul ;

- *Provision de fluctuation des risques des bénéficiaires de rentes*

Le règlement sur les passifs de nature actuarielle intègre une réservation supplémentaire pour petit effectif (nommée provision de fluctuation des risques des bénéficiaires de rentes). A fin 2025, elle s'élève à CHF 1'225'000.00, en augmentation de CHF 10'000.00 par rapport à l'année dernière ;

- *Provision pour changement de taux d'intérêt technique*

Avec un taux d'intérêt technique de 1.75 %, aucune provision pour changement de ce taux à futur n'a été constituée.

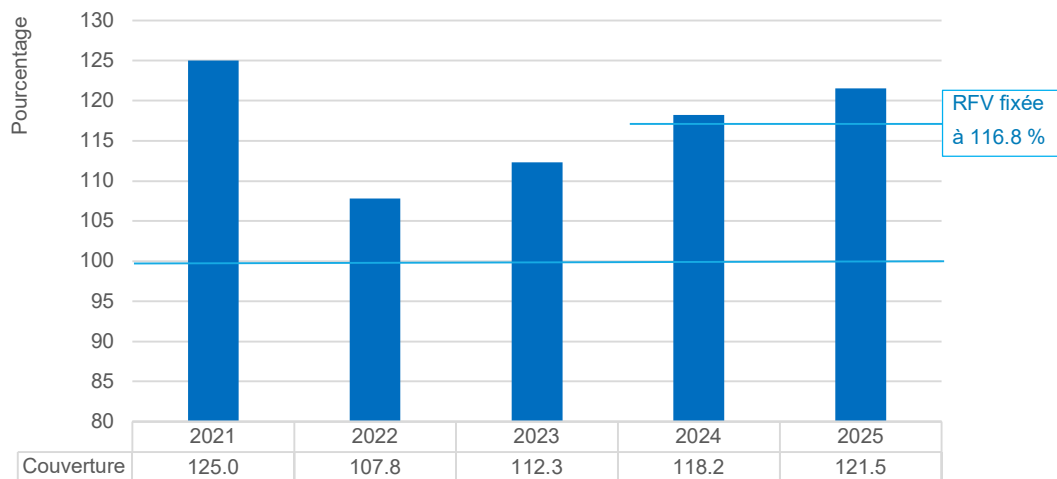
Situation financière - Degré de couverture

« le degré de couverture légal a augmenté de 3.3 %, se situant à 121.5 % »

Compte tenu notamment des performances sur les marchés financiers durant l'année 2025, le degré de couverture légal (art. 44, al. 1 OPP2) a augmenté de 3.3 %, se situant à **121.5 %** au 31 décembre 2025 contre 118.2 % à la fin de l'année 2024.

La réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme est augmentée de CHF 1'058'915.00. Elle atteint CHF 24'367'376.00 et s'élève ainsi à 16.8 % du montant total des engagements au 31 décembre 2025. Elle représente ainsi le **100 % de son objectif**.

Evolution du degré de couverture en %



■ Couverture

« CAPUVA a réalisé une performance nette de 5.53 % en 2025 »

Placements et performance

Compte tenu de l'évolution des marchés durant l'année 2025 et sur la base du rapport « Global Custody », CAPUVA a réalisé une performance nette de **5.53 %** en 2025.

Le rendement net sur l'immobilier direct atteint 4.43 %.

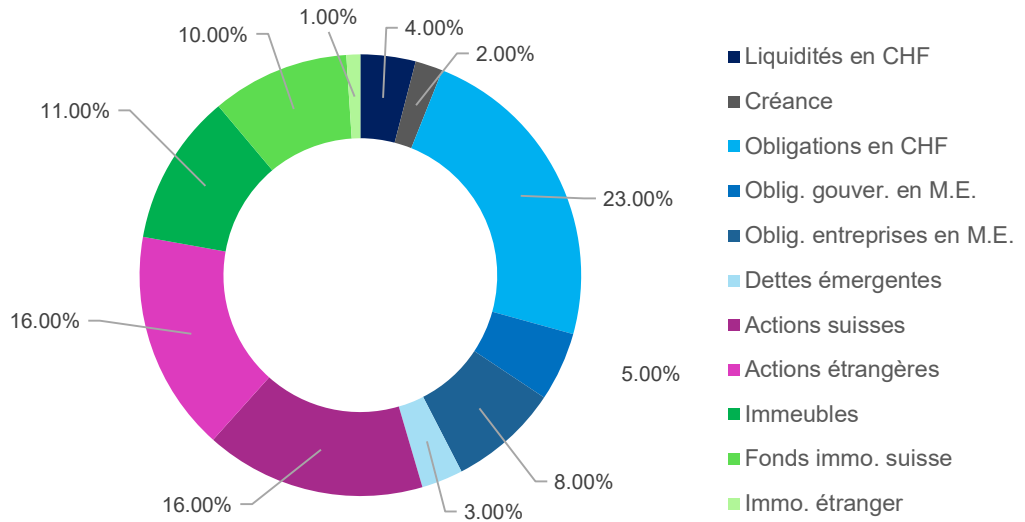
A titre de comparaison et selon l'étude sur les caisses de pension 2025 réalisée par Swisscanto, le rendement net moyen s'est élevé à 6.0 %. Les écarts restent toutefois considérables : le meilleur décile a réalisé un rendement de 9,1% en 2025, contre seulement 3,2% pour le décile le moins performant.

Le résultat net des placements s'élève à CHF 9'035'531.10 au 31 décembre 2025.

Il se compose comme suit :

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Résultat net des liquidités et placements marché monétaire	-68'958.18	133'981.43	48'909.19
Résultat net des obligations et titres similaires	606'778.04	1'797'277.09	2'957'443.11
Résultat net des actions et titres similaires	6'489'076.71	7'322'098.41	3'764'004.79
Résultat net des produits dérivés	37'069.35	109'241.11	-73'657.53
Résultat net immobilier	2'873'401.30	3'596'583.47	1'624'950.83
Frais de gestion de fortune	-901'836.12	-922'929.84	-875'281.44
Total	9'035'531.10	12'036'251.67	7'446'368.95

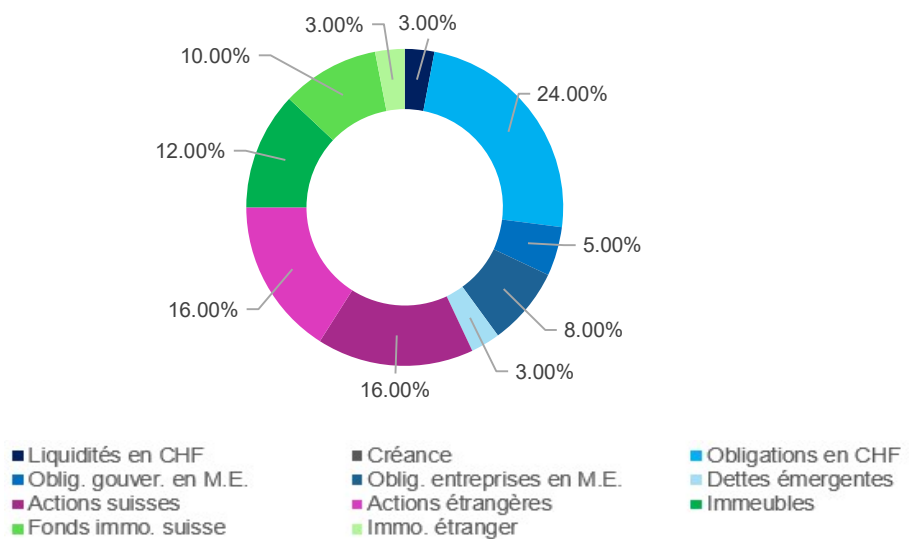
Répartition des placements par catégorie au 31 décembre 2025



« une nouvelle allocation stratégique entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 »

L'allocation stratégique est une allocation fondée sur une analyse de congruence entre les Actifs et les Passifs (étude ALM). Cette allocation stratégique a été adoptée en 2023 par le Conseil de fondation pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 suite à une étude ALM réalisée à la fin de l'année 2023.

Allocation stratégique 2025



« Les frais de gestion de fortune s'élèvent à 0.51 % des placements transparents »

Frais de gestion de la fortune

Les directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle obligent les institutions de prévoyance à saisir dans le compte d'exploitation les frais non facturés qui sont déduits directement du rendement des placements collectifs.

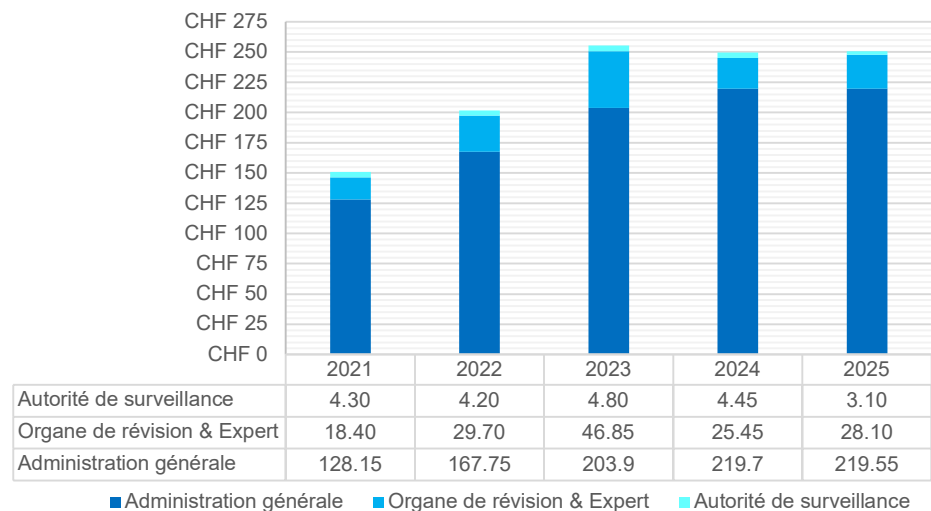
Ainsi, les frais de gestion de la fortune s'élèvent à CHF 901'836.12, soit le **0.51 %** des placements transparents. Sur la base de l'étude Swisscanto sur les Caisses de pension en Suisse la part pondérée par la fortune rapportée à l'avoir de prévoyance est demeurée stable à 0,41% (valeur médiane). Seules quelques caisses se situent bien au-dessus de la moyenne de 0,46%. Un tiers d'entre elles évoluent entre 0,5% et 0,89%.

Frais d'administration

« Les frais d'administration s'élèvent à CHF 250.75 par assuré/rentier »

Les frais d'administration 2025, comprenant également les frais de l'organe de révision, de l'expert en matière de prévoyance et de l'autorité de surveillance, s'élèvent à CHF 545'914.70 contre CHF 541'464.75 en 2024. Les frais d'administration, par assuré actif et bénéficiaire de rentes confondus, s'élèvent à **CHF 250.75**.

Frais d'administration

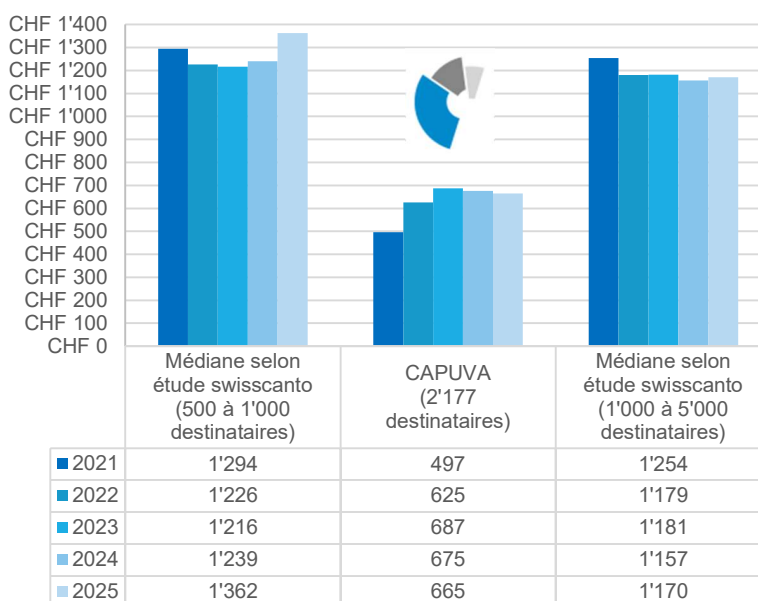


(pour mémoire, l'augmentation des frais de l'administration générale en 2022 est due à la nouvelle convention de gestion entrée en vigueur progressivement sur deux ans (2022-2023))

Frais d'administration totaux

Les frais des Institutions de prévoyance pour la gestion de la fortune et l'administration dépendent fortement du nombre de destinataires (assurés/rentiers). Comparativement aux 528 Institutions de prévoyance ayant participé à l'enquête de Swisscanto et assurant près de 3.9 millions de destinataires, notre Caisse de prévoyance se positionne comme suit au niveau des frais d'administration totaux :

Frais d'administration totaux par nombre de destinataires



Exercice des droits de vote

Les Caisses exercent leurs droits de vote lorsqu'elles détiennent directement des actions de sociétés suisses. Dans le cas d'actions détenues indirectement via un fonds ou une fondation d'investissement, les droits sont exercés par la direction du fonds ou de la fondation d'investissement.

En 2025 et tenant compte de ses investissements, la CAPUVA a exercé ses droits de vote.

Bilan résumé

ACTIF	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6'304'098.97	3'405'708.63	5'124'569.30
Créances	2'990'649.69	2'629'306.41	2'776'352.42
Obligations et titres similaires	68'630'188.43	63'263'068.84	57'970'903.11
Actions et titres similaires	57'619'687.38	54'607'683.24	47'829'395.78
Produits dérivés	0.00	10'682.87	-24'833.56
Immeubles & Immobilier	40'432'908.76	40'055'190.92	36'930'448.72
Compte de régularisation actif	837'016.95	513'635.87	719'692.02
Total de l'actif	176'814'550.18	164'485'276.78	151'326'527.79
PASSIF			
Prestation de libre passage, rentes et autres dettes	313'654.50	198'337.25	240'130.30
Compte de régularisation passif	145'069.24	65'828.00	102'251.00
Réserve de cotisations des employeurs	136'610.85	164'792.60	115'532.85
Provisions non techniques	0.00	0.00	0.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	100'645'909.85	96'551'502.55	94'487'738.95
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	36'221'997.00	34'604'335.00	32'728'728.00
Provisions techniques	8'176'000.00	7'585'000.00	7'080'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	24'367'376.00	23'308'461.00	16'572'146.69
Fonds libres / Découvert	6'807'932.74	2'007'020.68	0.00
Total du passif	176'814'550.18	164'485'276.78	151'326'527.79

Compte d'exploitation résumé

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	10'322'336.35	10'699'847.79	10'060'576.25
Prestations d'entrée	7'809'192.01	6'314'492.43	7'645'827.75
Prestations réglementaires	-4'078'245.20	-4'477'321.50	-3'495'055.85
Prestations de sortie	-9'813'854.20	-10'213'036.00	-9'292'855.05
Mouvement de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-6'274'887.85	-4'493'630.05	-4'767'822.95
Charges d'assurance	-594'330.45	-581'804.60	-563'292.50
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'629'789.34	-2'751'451.93	-412'622.35
Résultat net des placements	9'035'531.10	12'036'251.67	7'446'368.95
Dissolution(+) / constitution(-) de provisions non techniques	0.00	0.00	50'0000.00
Frais d'administration	-545'914.70	-541'464.75	-597'683.44
Résultat avant constitution ou dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	5'859'827.06	8'743'334.99	6'486'063.16
Dissolution(+) / constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeurs	-1'058'915.00	-6'736'314.31	-6'486'063.16
Excédent	4'800'912.06	2'007'020.68	0.00

Conclusions

Chères assurées, Chers assurés,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons présenté les principaux éléments marquants de l'exercice 2025 et les soumettons à votre appréciation.

Nous vous rappelons que le rapport des comptes ainsi que l'annexe aux comptes annuels, établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26, sont également à votre disposition sur notre site Internet : www.fer-valais.ch.

Nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance aux membres du Conseil de fondation et de la Commission de placement pour leur engagement, leur expertise et leur précieuse contribution au service de notre Institution.

Nous souhaitons également souligner la qualité de la collaboration entretenue avec notre expert en prévoyance, **Pittet Associés SA**, ainsi qu'avec notre organe de révision, la Fiduciaire **Fidag SA**.

Nos remerciements s'adressent enfin à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur implication et le travail accompli tout au long de l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre confiance et de l'attention portée à ce rapport.

Avec mes meilleures salutations.

Caisse de prévoyance professionnelle

CAPUVA

Le Directeur



Sébastien Nançoz

Organisation

Les organes de la CAPUVA sont le Conseil de fondation (8 membres) ; la Commission de placement (4 membres), l'organe de révision et l'administration.

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

Membres représentant les employeurs

Mme Marie-Joseph Mévillot , Sion	membre dès 2009	UCOVA
M. Jean Marie Crettenand* , Riddes	membre dès 2020	UCOVA
M. Flavien Claivaz* , Sion	membre dès 2021	UCOVA
M. Rouven Welschen , Zermatt	membre dès 2022	UCOVA

Membres représentant les salariés

Mme Francine Zufferey Molina* , Chippis	membre dès 2012	UNIA
Mme Vera Palma Lazaro , Monthey	membre dès 2024	UNIA
M. Bernard Tissières* , Sion	membre dès 2016	SCIV
M. Stéphane Jordan , Grimisuat	membre dès 2021	SSEC

* membres de la Commission de placement

Présidence et Vice-Présidence

M. Jean Marie Crettenand* , Riddes	Président dès 2021
M. Bernard Tissières* , Sion	Vice-Président dès 2021

Direction

M. Sébastien **Nançoz**, Sion



Caisse de prévoyance professionnelle

CAPUVA

Place de la Gare 2

1950 Sion